



à propos...

de la coopération au développement

Depuis l'adhésion du Luxembourg au Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE en 1992, la politique de coopération au développement du Grand-Duché a connu une évolution substantielle aussi bien pour ce qui est des fonds mis à sa disposition que de ses aspects organisationnels et qualitatifs. Ainsi, en 2002, le Luxembourg a consacré 0,78% de son Revenu National Brut au soutien aux pays défavorisés, se plaçant ainsi à la 4^e place mondiale des pays les plus engagés dans le domaine.

A l'occasion de l'examen des politiques et programmes du Luxembourg en matière de coopération pour le développement, le CAD a salué l'orientation de lutte contre la pauvreté qui les caractérise. Plus de la moitié des 10 pays cible du Grand-Duché sont des pays parmi les moins avancés au monde et 69,44% des apports luxembourgeois d'aide publique au développement sont consacrés au financement d'infrastructures et de services sociaux: éducation, santé de base, approvisionnement en eau et assainissement. Le CAD a également constaté que des mesures ont été prises qui contribuent à améliorer la qualité de l'aide luxembourgeoise:



instauration de programmes de coopération à long terme avec les pays cible, détachement de responsables luxembourgeois sur le terrain, renforcement de la collaboration avec les Organisations Non Gouvernementales et mise en place d'un système de suivi et d'évaluation.

Grand-Duché de Luxembourg

Régime: monarchie constitutionnelle

Pays voisins: Allemagne Belgique France

Superficie: 2.586 km²

Population: 448.300 dont environ 170.700 étrangers

Densité: 170 hab/km² (2000)

Taux de chômage: 3% (2002)

Orientations politiques

Sous le titre «Une politique de solidarité avec les plus démunis», l'accord de coalition conclu par le gouvernement issu des élections de 1999 avait retenu les orientations suivantes pour sa politique de coopération au développement:

«Il est impératif de contribuer à réduire le fossé dangereux qui n'a cessé de se creuser entre pays industrialisés et pays en voie de développement, notamment à la faveur de la globalisation. Instrument majeur de la politique étrangère luxembourgeoise, la coopération au développement devra permettre à notre pays d'améliorer sa visibilité sur la scène internationale.

En ce qui concerne l'Aide Publique au Développement, le Gouvernement atteindra l'objectif de 0,7% en termes du PNB en l'an 2000, puis augmentera cette aide en vue de se rapprocher du 1% à la fin de la nouvelle législature.



La construction du jardin d'enfants de l'île São Nicolau (Cap-Vert) a été financée en partie grâce à la coopération luxembourgeoise

«...dans l'éventualité où l'ensemble des pays de l'OCDE à revenu élevé faisaient face à leurs responsabilités et consacraient notamment 0,7% de leur Revenu National Brut à l'aide publique au développement, la pauvreté pourrait être éradiquée à l'horizon 2015»

Extrait de la déclaration sur la politique de coopération au développement et d'action humanitaire de M. Charles Goerens, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, à la Chambre des députés, le 12 février 2003

La lutte contre la pauvreté et le développement durable constituent les objectifs majeurs de la politique de coopération. Celle-ci sera menée dans un esprit de partenariat et de développement participatif. Elle concentrera son action dans les secteurs sociaux, notamment l'éducation et la santé, et au bénéfice d'un nombre limité de pays cible qui comptent parmi les plus pauvres de la planète. Le Gouvernement accordera une attention toute particulière à la femme et à son rôle clé dans les sociétés en développement. Une politique d'évaluation de la coopération devra être développée et la politique de coopération dotée du personnel qualifié nécessaire. Dans les pays cible, à commencer par l'Afrique de l'Ouest, il faudra assurer une présence régionale afin d'y renforcer l'efficacité et la visibilité de notre action.

La politique de coopération au développement sera fondée sur le respect des principes démocratiques, des droits de l'homme, de l'Etat de droit et de la bonne gestion des affaires publiques, en veillant à la cohérence des politiques, notamment au niveau européen.

**La Coopération au Développement.
Elle irrigue la terre d'Aïchatou.
Et apporte de l'eau au moulin de l'espoir.**



Niger: Projet NIC 211 - Forêts et Santé I et II dans la région de Dosso

Au Niger, comme dans beaucoup d'autres pays-cible, presque tout reste à faire. En étroite collaboration avec les Gouvernements de ces pays, la Coopération met en place des programmes combinant plusieurs piliers essentiels du développement: la construction d'écoles, la réalisation de puits, l'approvisionnement en eau potable et la mise en route de programmes d'hygiène et de santé.

La Coopération. Grâce à vous, ça bouge!



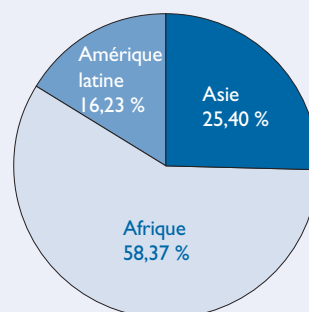
LE GOUVERNEMENT
du Grand-Duché de Luxembourg

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES - DIRECTION DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT
www.mae.lu - information@mae.etat.lu

Le Gouvernement mettra un accent particulier sur la coopération avec les Organisations Non Gouvernementales par la poursuite d'un dialogue permanent et d'un système de cofinancement de leurs projets. En même temps, il leur offrira les moyens leur permettant d'améliorer leur fonctionnement et la qualité de leur action.

La promotion d'une politique d'éducation au développement et de sensibilisation de l'opinion publique, et en particulier des jeunes, revêt une grande importance.»

Déboursements par continent en 2002



Les structures politiques et administratives

La responsabilité politique de la coopération au développement incombe, au sein du ministère des Affaires étrangères, du Commerce extérieur, de la Coopération et de la Défense, au ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire.

En 1998, le ministère des Affaires étrangères a créé la «Direction de la coopération au développement». Jusque-là, les services de la coopération faisaient partie d'une direction plus large, celle des «Relations économiques internationales». Aujourd'hui, cette nouvelle direction comprend les unités suivantes: «Coopération bilatérale», «Coopération multilatérale», «Coopération avec les ONG», «Action humanitaire», «Assistance technique», «Audits et Evaluations», «Budget» et «Services administratifs».

Lux-Development

Dans le cadre de sa coopération bilatérale (lorsque le Luxembourg accorde une aide directe à un programme géré en partenariat par le Grand-Duché et les autorités du pays en développement), le ministère des Affaires étrangères agit en coopération étroite avec Lux-Development, son agence d'exécution dotée du statut de société anonyme, dont l'Etat luxembourgeois est

l'actionnaire principal. Le ministère en définit les orientations politiques, les principes généraux et la programmation financière. C'est également le ministère qui identifie les programmes et les projets sur base des propositions qui lui sont soumises par le gouvernement du pays partenaire. Lux-Development assure ensuite la formulation et l'exécution de ceux-ci sur base de mandats que lui adresse le ministère. Les relations entre le ministère et Lux-Development sont régies par une Convention signée en décembre 1998.

Lux-Development, qui au début de 2003 gérait une centaine de projets, dispose d'une équipe permanente au Luxembourg d'une cinquantaine de personnes et, sur le terrain, sur plus d'une centaine d'experts et de consultants, nationaux et internationaux. L'agence a déjà ouvert plusieurs bureaux régionaux afin de renforcer la coordination de son action dans les pays cible de la coopération luxembourgeoise.

Il convient cependant de préciser que si le ministère confie l'exécution de la majorité de ses programmes et projets à Lux-Development, il s'est néanmoins engagé à examiner de nouvelles modalités permettant d'associer encore plus étroitement le pays partenaire à cette exécution.

Au Burkina Faso, le taux d'alphabétisation n'est que de 22 %. Poursuivant son but de lutte contre la pauvreté, la coopération a lancé plusieurs projets d'alphabétisation dans les villages de la Région des Hauts-Bassins



Comité interministériel pour la coopération au développement

Le ministère des Affaires étrangères est également assisté par un «Comité interministériel pour la coopération au développement», composé de représentants de différents ministères. Ce comité exerce une fonction essentiellement consultative et émet des avis sur les grandes orientations de la politique de coopération et sur des questions concernant l'assistance technique en particulier. Plus récemment, le comité a commencé à examiner des questions liées à la cohérence des politiques, en particulier au sujet de la politique agricole commune (PAC).

Le volume de l'aide publique luxembourgeoise

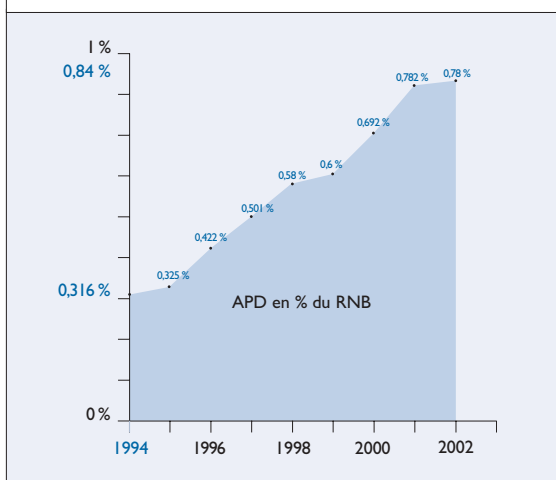
Depuis la fin des années 1980, l'aide publique au développement (APD) luxembourgeoise a connu une augmentation régulière et substantielle. L'année 2000 a marqué une nouvelle étape dans cette évolution. En effet, c'est l'année où, conformément aux engagements pris lors du Sommet de la terre en 1992, le Luxembourg a atteint et même dépassé le 0,7 % de son Revenu National Brut (RNB) consacré à l'aide publique au développement.

En 2002, le Luxembourg s'est placé au quatrième rang mondial des pays les plus engagés en la matière avec 0,78% de son RNB. Derrière le Danemark (0,96%), la Norvège (0,89%) et les Pays-Bas (0,82%), le Luxembourg dépassait la Suède (0,74%) ainsi que tous les autres pays de l'OCDE, membres du Comité d'aide au développement. Cette importante évolution correspond à l'objectif du gouvernement d'une APD de 1% du RNB d'ici 2005.

Cette politique de solidarité a été appuyée par tous les partis politiques. Sa réalisation a sans doute été facilitée par la forte croissance économique que le Luxembourg a connue depuis de nombreuses années, même si un ralentissement de l'économie s'est fait sentir plus récemment. Il n'en reste pas moins que le Luxembourg se distingue par une «culture sociale» assez prononcée comme en témoignent les taux relativement faibles de pauvreté et d'inégalités qu'enregistre le pays.



Evolution de l'aide publique luxembourgeoise au développement





Les programmes indicatifs de coopération

Pour donner à la coopération luxembourgeoise une dimension plus stratégique et plus centrée sur le long terme, le Luxembourg a décidé de passer d'une approche «projet» à une approche «programme».

A cet effet, des programmes indicatifs de coopération (PIC) ont été élaborés et signés avec quatre pays-cible (Cap-Vert, Sénégal, Vietnam et El Salvador) depuis le début de 2002. A moyen terme, ces documents de nature politique seront signés avec le Laos.

D'une durée en principe de 4 à 5 ans, le PIC est conçu comme un instrument de pilotage de la coopération. Le gouvernement du pays partenaire est invité à présenter sa stratégie nationale de développement ainsi que les politiques nationales pour les secteurs prioritaires retenus. Le PIC assure dès lors une plus grande transparence et une meilleure prévisibilité des actions de la coopération luxembourgeoise et leur confère un caractère stratégique. Son objectif est également d'améliorer et de faciliter la gestion de la coopération.

L'objectif majeur explicitement reconnu est la réduction de la pauvreté. Le PIC identifie les secteurs prioritaires de la coopération. Il s'agit le plus souvent de secteurs sociaux tels que l'éducation et la formation des ressources humaines, la santé, l'eau et le développement rural intégré.

Enfin, le PIC ouvre un espace de dialogue politique portant sur des questions d'intérêt commun. Dans ce cadre, les deux parties s'attachent à promouvoir le respect des principes démocratiques, des droits de l'homme, de l'état de droit, la bonne gouvernance et la lutte contre la pauvreté. D'autres questions comme l'intégration régionale, la globalisation, la cohésion sociale ou la réduction des inégalités peuvent être également abordés. D'autre part, par le biais des PIC, les deux parties s'engagent à prendre en compte les thématiques suivantes: genre, environnement, bonne gouvernance et transfert de savoir-faire.

A l'occasion de la signature des PIC, le Luxembourg institutionnalise également ses relations de coopération avec ses principaux partenaires en créant avec chacun une Commission de partenariat. Ces Commissions permettent aux ministres respectifs en charge de la coopération de chaque pays de se rencontrer chaque année, de procéder à l'examen des relations de coopération et de donner les impulsions nécessaires pour l'avenir.

L'ouverture au mois de janvier 2001 de la mission de la coopération à Dakar (Sénégal) avec compétence régionale – Sénégal, Mali et Burkina Faso –, a initié un important mouvement de rapprochement de la coopération luxembourgeoise vers le terrain, afin d'en renforcer l'efficacité et la visibilité. Le ministère affiche la volonté de voir se poursuivre au cours des années à venir cette tendance vers une plus grande décentralisation.

La même année a été ouvert un Bureau de coordination de la coopération à Praia (Cap-Vert). Un bureau similaire avait été ouvert à Pristina, au Kosovo, en 1999. L'organisation d'une présence régionale au Vietnam et en Amérique centrale est en cours.

Il convient de préciser également que la politique de coopération au développement ne saurait à elle seule résoudre le problème de la pauvreté et du développement. La cohérence des politiques est un aspect fondamental de la politique luxembourgeoise de coopération au développement. Elle est une condition nécessaire pour assurer le progrès dans les relations Nord-Sud et pour assurer à la globalisation une dimension sociale et humaine.



La question agraire

En 2001 et 2002, le Luxembourg a organisé plusieurs ateliers, séminaires et journées spéciales consacrées à la question agraire en coopération avec des consultants de la FAO, démontrant ainsi leur intérêt tout particulier pour cette question.

Les analyses présentées à ces occasions ont permis de constater que le fonctionnement de l'économie agricole mondiale qui concerne 1,2 milliard d'habitants, soit la moitié de la population active sur la planète, a conduit à l'explosion des écarts de productivité entre les agriculteurs du Nord et du Sud. Ceci a inéluctablement entraîné une baisse des prix et donc, un appauvrissement continu des populations rurales du Sud. Les effets de la politique agricole commune (PAC) ont été analysés dans le même contexte. Sans vouloir sous-estimer la complexité de la thématique, la question se pose s'il ne serait pas plus judicieux de plaider pour la création au Sud de marchés agricoles régionaux regroupant des agricultures à productivité comparable, permettant à la fois l'obtention de prix plus justes et une protection vis-à-vis de la concurrence du Nord. Le maintien et le développement d'une agriculture vivrière capable d'alimenter les populations sont à ce prix. Aussi le Luxembourg appuie-t-il les efforts des organisations paysannes ouest-africaines visant à renforcer

leurs capacités organisationnelles et à coopérer avec leur gouvernement dans la mise en place d'une politique agricole commune au niveau de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

Cette démarche et cette recherche sont justifiées aussi par l'objectif majeur de la politique de coopération du Luxembourg: la lutte contre la pauvreté. La majorité de la population de la plupart des pays en développement – et notamment des pays cible –, est une population rurale. C'est dans cette population que se trouvent également les plus pauvres. Ainsi, au Niger, 85% de la population est composée de paysans.

L'intégration régionale des pays en développement que préconise également la Convention de Cotonou ne manquera pas d'avoir des effets bénéfiques sur leurs possibilités, d'une part, de développer les relations commerciales et économiques entre eux et, d'autre part, aussi d'accroître leur accès au marché mondial. Ceci paraît très important en particulier pour les pays les moins avancés (PMA). Ceux-ci ont connu des taux de croissance démographique, au cours de la décennie écoulée, en moyenne de 2 à 3 fois supérieurs à ceux de l'économie. Ils deviennent donc de plus en plus pauvres. L'incapacité à faire décoller les économies de ces pays ne cesse de défier les politiques de coopération au développement.

La coopération bilatérale

Cette appellation désigne les projets dits généralement «de gouvernement à gouvernement». Il s'agit d'une aide que le Luxembourg accorde directement à un programme géré en partenariat par le Luxembourg et les autorités du pays en développement.

Les pays cibles

Afin de renforcer l'efficacité de sa politique et d'en faciliter la gestion, le ministère concentre la majeure partie de son action sur 10 pays cible. Quelque 57% des moyens engagés dans la coopération bilatérale sont investis dans ces 10 pays. Les 43% restants se répartissent sur moins de 20 autres pays.

En 2003, ces nations sont:

- › en Asie: le Vietnam et le Laos;
- › en Amérique centrale: le Nicaragua et le Salvador;
- › en Afrique: le Niger, la Namibie, le Cap-Vert, le Sénégal, le Mali et le Burkina Faso.

Les Territoires palestiniens occupés bénéficient des mêmes avantages que ceux en vigueur dans les pays cible.

Le choix des pays cible est essentiellement fonction du choix politique mené par le gouvernement de placer la lutte contre la pauvreté au centre de sa politique de coopération au développement. Et si la pauvreté est largement répandue dans tous ces pays, le gouvernement luxembourgeois est conscient des inégalités existantes au sein même de la société de ces pays. La coopération luxembourgeoise a dès lors pris soin de sélectionner, dans la mesure du possible, les régions les moins favorisées et les plus pauvres de ces pays pour ses interventions.

Le critère de base de ce choix est l'indice sur le développement humain de l'ONU, établi à partir d'un certain nombre de critères dont trois essentiels du développement humain, à savoir la longévité, l'instruction et les conditions de vie, affiné par deux autres indicateurs: l'indicateur sexospécifique du développement humain

et l'indicateur de la pauvreté humaine. Tous les pays cible du Grand-Duché se retrouvent dans la seconde moitié du classement de l'indice du développement humain et cinq d'entre eux comptent parmi les moins avancés.

D'autres pays tels que la Tunisie, l'île Maurice ou l'Equateur sont devenus au fil du temps des «pays à régime transitoire». Dans leur cas, la coopération luxembourgeoise s'est réduite peu à peu, vu les bonnes performances enregistrées dans les indicateurs de développement humain.

La coopération bilatérale ne se limite, toutefois, pas aux pays cible et aux pays à régime transitoire. Elle soutient également, dans une moindre mesure, des programmes spécifiques dans ce que l'on appelle les «pays à projets». Pour ce type de coopération, le Luxembourg concentre son action sur un nombre réduit de projets auprès de partenaires traditionnels tels que le Rwanda, le Burundi, le Maroc, et auprès de partenaires plus récents comme l'Afrique du Sud, l'Inde, le Chili ou la Chine.

Depuis 1999, le Luxembourg est actif sur un nouveau chantier géographique. Il s'agit des Balkans occidentaux et plus particulièrement de l'Etat de Serbie-Monténégro (dont le Kosovo) et de celui de l'Albanie. L'objectif de cette intervention est d'apporter une contribution bilatérale aux efforts de la communauté internationale qui vise à introduire une plus grande stabilité dans cette partie de l'Europe.

Cette coopération a pris en compte la situation spécifique de cette région marquée en particulier par une transition difficile vers l'économie de marché et un niveau de chômage élevé. Un accent particulier est donc mis sur la création d'emplois, la restructuration de l'économie, le développement de l'agriculture et la micro-finance.



A Sokurani (Burkina Faso), les villageois ont suivi une formation en pisciculture dispensée en Dioula, la langue locale

Les secteurs prioritaires de la coopération

Le Luxembourg concentre ses activités de coopération au développement dans les secteurs sociaux principaux suivants: l'éducation et la formation des ressources humaines, la santé, l'eau et le développement intégré.

En 2002, 19,21% de la coopération ont été réservés à l'éducation, 29,50% à la santé et 9,64% à l'eau, 10,18% sont allés à des secteurs de production (agriculture, sylviculture, pêche, commerce et tourisme), 1,63% à la protection de l'environnement.

S'agissant de l'**éducation**, le Luxembourg tend à orienter son action plus particulièrement dans deux directions: la formation technique et la formation professionnelle comprenant l'infrastructure, l'équipement et la formation du personnel enseignant.

Dans le domaine de la **santé**, le Grand-Duché attache une importance particulière à la dimension de durabilité. Ses interventions combinent des aspects d'infrastructure, d'équipement et de formation du personnel soignant à la mise en place d'ateliers d'entretien ainsi que de politiques et de méthodes de maintien. Une intervention nouvelle, développée au Rwanda, vise à introduire le traitement thérapeutique par la mise à disposition d'anti-rétroviraux en créant en même temps un jumelage entre hôpitaux luxembourgeois et rwandais aux

fins de transfert de savoir-faire. Cette action est menée dans le cadre de l'initiative ESTHER qui regroupe quatre autres pays européens. S'y ajoute une coopération étroite avec l'OMS, l'ONUSIDA et le Fonds mondial de lutte pour combattre le sida, la tuberculose et la malaria.

Des projets de mise à disposition d'**eau potable** sont réalisés au Salvador, au Nicaragua, au Sénégal, au Mali, au Maroc et au Cap-Vert. D'autres actions, tantôt liées aux premières, tantôt séparées, portent sur le volet assainissement. Ces interventions, réalisées en coopération étroite avec les autorités compétentes, comprennent souvent aussi des actions de sensibilisation et de reforestation.

Le **développement rural intégré** occupe également une place de choix dans plusieurs pays cible. Il s'agit d'une approche multisectorielle couvrant les volets irrigation, agriculture, santé et éducation.

En ce qui concerne le **genre**, le gouvernement soutient des projets qui sont de nature à bénéficier plus particulièrement aux femmes. Ainsi, la coopération menée avec le FNUAP dans plusieurs pays permet aux femmes de connaître des progrès en matière de santé liés à la maternité.

Un autre secteur important est celui de l'**environnement** étant donné que les projets dans le domaine de l'assainissement des eaux ont également un impact direct sur l'environnement.

S'agissant de la **bonne gouvernance**, le Luxembourg s'efforce à la promouvoir par le biais de différents moyens:

- › dans tous les nouveaux accords généraux de coopération au développement, les deux gouvernements s'engagent à respecter les principes démocratiques, des droits de l'homme, de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance;
- › ces différents sujets sont également mentionnés, de manière spécifique, dans le cadre du dialogue politique prévu par les PIC;
- › certains projets sont mis en œuvre dans ce domaine comme le projet d'Appui à la gestion de l'aide au ministère des Affaires étrangères.

Le **secteur privé** dans les pays du Sud est encouragé notamment par des projets d'artisanat au Niger et au Burkina Faso, avec un fort accent mis sur la formation, l'organisation de structures de gestion et la micro-finance. Le développement d'écoles hôtelières et touristiques soutient le développement du tourisme au Vietnam et au Nicaragua.



ESTHER

L'initiative ESTHER (Ensemble pour une solidarité thérapeutique hospitalière en réseau contre le sida) a été lancée officiellement à Rome le 9 avril 2002 par quatre pays européens: le Luxembourg, la France, l'Espagne et l'Italie. Sous cet acronyme se cache un tout nouveau réseau de solidarité hospitalière entre pays du Nord et du Sud.

L'initiative ESTHER est un programme de coopération destiné à lutter contre l'épidémie du sida, particulièrement meurtrière dans les pays d'Afrique, et à faciliter l'accès aux soins, notamment aux tri-thérapies. Manque de médicaments, formation insuffisante du personnel et dysfonctionnement des structures de prise en charge: telles sont les principales lacunes des pays africains. Pour remédier à celles-ci, des hôpitaux des pays industrialisés sont jumelés à ceux des pays en développement pour permettre des échanges de savoir-faire. Ils fournissent également un soutien logistique aux établissements concernés.

Selon M. Charles Goerens, ministre luxembourgeois de la Coopération et de l'Action humanitaire, ce type d'initiative est un préalable pour affecter correctement les ressources qui seront versées à la

lutte contre le sida. C'est par cette solidarité thérapeutique hospitalière en réseau que les professionnels de la santé des pays du Nord aideront leurs collègues du Sud à combattre une maladie qui touche aujourd'hui 40 millions de personnes dans le monde.

Des centaines d'hôpitaux européens ont fait part de leur désir de participer à cette initiative dont le Centre hospitalier de Luxembourg (CHL) et le Centre hospitalier du Nord (CHN) à Ettelbrück pour le Grand-Duché. Ces hôpitaux ont démarré leurs activités en Afrique. Profitant de l'expérience acquise dans l'exécution de projets de lutte contre le sida au Rwanda, le ministère des Affaires étrangères du Luxembourg a décidé de se focaliser sur ce pays sérieusement affecté par ce fléau.

D'après Charles Goerens, «le Luxembourg est parmi les premiers à s'engager ainsi dans une démarche visant à mettre en pratique le principe qui veut que les malades du sida des pays en développement ont eux aussi le droit d'être soignés et ont eux aussi droit à l'espoir, au même titre que les malades qui ont la chance d'habiter les pays riches de la planète».

Déclaration sur la politique de coopération au développement prononcée devant la Chambre des députés le 12 février 2003

La coopération multilatérale

Le travail avec les organisations multilatérales reste une composante importante de la coopération luxembourgeoise. Ce type de coopération est né de la volonté de profiter des infrastructures et des compétences des grandes organisations internationales. Elle consiste dans le financement ou le cofinancement d'un projet qui sera exécuté par une agence internationale. Le ministère choisira, en général, des programmes ayant un caractère complémentaire avec sa coopération bilatérale.

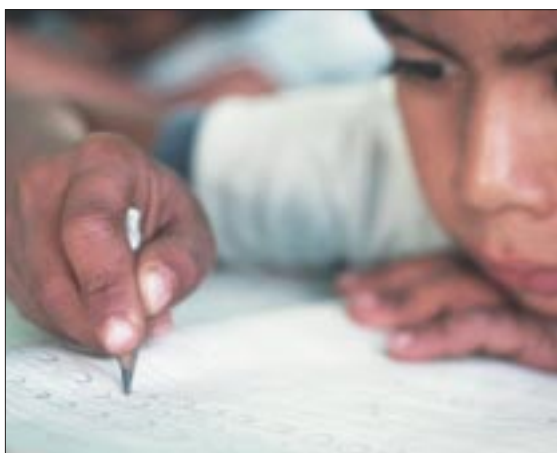
Dans ce domaine les principaux partenaires sont, entre beaucoup d'autres, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUD), le Fond des Nations unies pour la population (FNUAP) ou l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

La coopération avec les organisations non-gouvernementales

Le Luxembourg poursuit une coopération particulièrement riche et fructueuse avec 77 organisations non-gouvernementales.

L'engagement des permanents et des bénévoles de ces ONG, leur contact direct avec les populations concernées, la diversité de leurs actions et des relations qu'elles nouent avec le Sud constituent une contribution précieuse et irremplaçable à l'effort du Luxembourg à l'égard des plus démunis.

Les relations avec les ONG font l'objet de consultations au sein du groupe de travail qui réunit à intervalles réguliers des représentants du ministère des Affaires étrangères et du Cercle des ONG. Ce groupe permet de procéder à des discussions sur les différents aspects de la politique de coopération au développement du gouvernement. Le ministre en charge de cette coopération a également l'occasion de rencontrer une fois par année les représentants de toutes les ONG participant à l'Assemblée de celles-ci.



Un exemple de la coopération entre le ministère et les ONG est la création d'un Bureau d'Assistance Technique (BAT). La mission du BAT est triple:

- › organiser et conduire des sessions de formation théorique collectives et des sessions de formation / accompagnement concernant la Gestion du Cycle de projet, particulièrement le montage et l'utilisation du cadre logique. Ainsi, en 2000, une formation a pu être offerte à une centaine de membres d'ONG sur la gestion du cycle de projet;
- › fournir aux ONG demanderesse des informations et explications portant sur les critères, schémas, procédures administratives et financières relatives à la soumission des projets et accords-cadres au ministère;
- › mettre en place une banque de données concernant des experts du Nord et du Sud.

Principales organisations internationales engagées dans la coopération au développement et dont le Luxembourg est membre:

AIEA:	Agence internationale de l'Energie atomique	PNUD:	Programme des Nations unies pour le développement
CDE:	Centre pour le développement des entreprises	PNUE:	Programme des Nations unies pour l'environnement
CICR:	Comité international de la Croix-Rouge	UNESCO:	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
INSTRAW:	Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme	UNHCR:	Haut Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés
OIM:	Organisation internationale pour les migrations	UNICEF:	Fonds des Nations unies pour l'enfance
OMC:	Organisation mondiale du commerce	UNIFEM:	Fonds de développement des Nations unies pour la femme
OMS:	Organisation mondiale de la santé	UNRWA:	Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
CNUCED:	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement		
CNUEH:	Centre des Nations unies pour les établissements humains (Habitat)		
FAO:	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture		
FNUAP:	Fonds des Nations unies pour la population		
ONUDI:	Organisation des Nations unies pour le développement industriel		
ONUSIDA:	Programme commun des Nations unies sur le VIH/SIDA		
PNUCID:	Programme des Nations unies pour le contrôle international des drogues		

Action humanitaire

L'aide humanitaire, qui comprend l'aide d'urgence et l'aide à la reconstruction, représentent quelque 10% de l'APD luxembourgeoise.

En 2002, Le Luxembourg a concentré son action sur la Corne d'Afrique, l'Afrique australe, la région des Grands Lacs et l'Afrique de l'Ouest (Sierra Leone, Liberia, Guinée, Côte d'Ivoire).

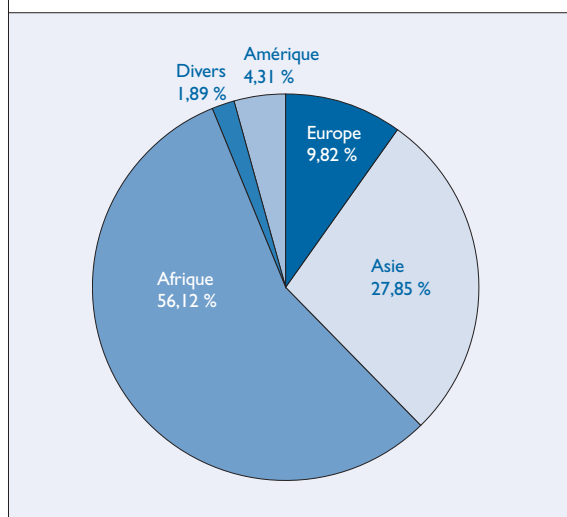
En 2001, un effort exceptionnel a été consenti en faveur de l'Afghanistan. Le Luxembourg a financé à hauteur de plus de sept millions de dollars américains des programmes d'urgence, de réhabilitation, de reconstruction,

de lutte contre les mines antipersonnel et protection des femmes et des enfants. Ce programme inclut en particulier un vaste programme d'aide du FNUAP en faveur des femmes afghanes et de leurs enfants.

En 2001, le Luxembourg a également soutenu des programmes de reconstruction au Salvador et en Inde, suite aux tremblements de terre. A San Agostin, au Salvador, quelque 500 maisons ont été reconstruites. Le Luxembourg coopère par ailleurs avec l'UNRWA

et avec diverses ONG locales et luxembourgeoises au Moyen-Orient afin d'alléger les souffrances de la population palestinienne.

Aide humanitaire par continent en 2002



Au Kosovo, dès la fin du conflit armé en 1999, le Luxembourg a été présent sur le terrain, en ouvrant un bureau à Pristina. A partir de ce bureau, le Luxembourg a géré son aide humanitaire et a organisé l'accueil et le suivi des réfugiés kosovars revenant dans leur pays après un séjour au Luxembourg. A partir de la fin de l'année 2000, la coopération luxembourgeoise a opéré un passage progressif de l'aide humanitaire vers la coopération au développement.

Nicaragua, Estero Real: la construction d'un réseau d'adduction d'eau potable et l'installation de deux systèmes de traitement et d'évacuation d'eau après le passage de l'ouragan Mitch en 1998 a été réalisable grâce à la coopération luxembourgeoise





L'Ecole hôtelière de Hué (Vietnam) permet à des jeunes de se préparer à un métier qui jouera un rôle vital dans l'avenir du pays: le tourisme

Sensibilisation et information de l'opinion publique

Le Luxembourg attache une grande importance à l'éducation au développement, à la sensibilisation et à l'information de l'opinion publique concernant des questions de coopération au développement.

Aussi le ministère des Affaires étrangères a-t-il décidé, au début de 2002, de lancer une campagne pluriannuelle de sensibilisation du public du Grand-Duché, encouragé en cela par la Chambre des députés. Cette campagne poursuit les objectifs suivants:

- › informer l'opinion publique sur la politique de coopération au développement menée par le gouvernement;
- › favoriser l'acceptation de cette politique;
- › susciter une connaissance et une compréhension plus grandes des réalités des pays en développement ainsi que des relations entre pays industrialisés et pays en développement;
- › favoriser la tolérance ainsi que l'esprit de solidarité à l'égard des populations démunies des pays en développement.

Cette action s'ajoute à une série d'actions qui sont poursuivies régulièrement: conférences de presse, publication et vaste diffusion du rapport annuel sur la

coopération au développement, présentation à la presse du rapport du PNUD sur le développement humain et du FNUAP sur le développement de la population mondiale, participation au *Consolidated Appeal Process (CAP)*, organisation de semaines culturelles sur l'un ou l'autre des pays cible, participation à des débats dans les milieux scolaires, intégration dans les délégations effectuant des missions sur le terrain de représentants notamment de la Chambre des députés, du Comité interministériel, d'ONG etc.

En 2000 a été créé un Service d'Education Nord-Sud (SENS) qui fonctionne au sein du Cercle des ONG et sous l'autorité d'un comité directeur avec le concours financier du ministère des Affaires étrangères. Ce service organise et anime tout au long de l'année et avec la participation de nombreux partenaires (ministère de l'Education, Service national de la Jeunesse, lycées, ONG, etc.) des activités d'éducation au développement de différents types au Grand-Duché: stages, *workshops* dans les lycées, formation pour les enseignants et les membres d'ONG, coopération avec les Maisons des Jeunes dans les communes, etc.

Enfin, le ministère développe également des relations avec les municipalités luxembourgeoises qu'il encourage à s'engager dans la coopération au développement.

Evaluation et audit

Depuis quelques années, une importance nouvelle est accordée par la coopération aux travaux d'évaluation de ses activités. Ainsi, cette volonté s'est traduite par la création d'une cellule «évaluation et audit» au sein du ministère.

Cette stratégie d'évaluation conduit, en premier lieu, à l'appréciation des résultats des projets et des actions par des évaluateurs externes, en vérifiant si et dans

quelle mesure les objectifs en ont été atteints. Elle doit également permettre d'intégrer les leçons à tirer du passé dans les actions futures. Mener cet exercice en partenariat avec le gouvernement du pays concerné est un autre principe qui régit cette stratégie. Des opérations d'évaluation des projets bilatéraux et multilatéraux ainsi que des projets cofinancés avec des ONG sont ainsi menés en nombre croissant et servent à optimiser l'aide accordée par le Luxembourg aux pays défavorisés.

Contribution du ministère des Finances à l'aide au développement

En raison de sa compétence pour les institutions financières internationales, le ministère des Finances assume un rôle complémentaire en matière de coopération au développement. En effet, les organisations de Bretton Woods *Banque mondiale* et *Fonds monétaire international (FMI)* comptent parmi les premières sources de financement des pays en voie de développement. Le ministère des Finances, en collaboration avec la Banque centrale du Luxembourg, est représenté au conseil d'administration de ces organisations et peut ainsi (dans la limite de sa participation au capital social) exercer une influence sur la politique menée par les deux institutions. Le soutien du Luxembourg est principalement destiné aux guichets concessionnels de la Banque et du FMI, accordant des crédits à taux favorables et des dons pour des projets à caractère social dans les pays en voie de développement les plus démunis. A part la Banque mondiale et le FMI, le ministère des Finances contribue au Fonds international de développement agricole (FIDA), au Fonds pour l'environnement mondial (FEM), ainsi qu'aux programmes de développement dans divers pays d'opérations de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). Depuis le mois de septembre 2003, le Luxembourg est en outre membre de la Banque asiatique de développement (BAsD), lui permettant ainsi de contribuer à la réduction de la pauvreté sur le continent le plus peuplé du monde.

A moyen terme, le ministère des Finances a consacré entre 8 et 10 millions d'euros par an à l'aide publique au développement, soit environ 6% du budget APD total. Au-delà du volume des dépenses, des objectifs spécifiques ont été fixés pour être complémentaire à l'aide au développement du ministère des Affaires étrangères. Le ministère des Finances se concentre ainsi sur:

- › l'**aide au désendettement des pays les plus démunis**, afin de libérer des moyens budgétaires nationaux pour les programmes prioritaires tels l'éducation ou la santé (et ce même que le Luxembourg ne soit pas lui-même un pays créancier);
- › l'**amélioration du climat des investissements** dans les pays en voie de développement, afin, d'un côté, favoriser l'épargne nationale et endiguer la fuite des capitaux, et d'un autre côté, attirer les capitaux et savoir-faire étrangers qui font notoirement défaut à l'heure actuelle;
- › le **soutien au secteur bancaire** en vue de faciliter le financement de l'économie réelle (principalement au profit des petites et moyennes entreprises qui constituent le pilier d'une économie de marché ; une attention particulière est également portée sur la microfinance);
- › les **possibilités d'investissement dans le domaine de l'environnement** telles qu'elles ont été dégagées par le protocole de Kyoto au profit des pays en voie de développement ; ces mécanismes permettent en effet d'adresser les problèmes environnementaux mondiaux de façon beaucoup plus efficiente que des mesures purement nationales dans les pays industrialisés;
- › la promotion des **technologies de l'information et de la communication** dans l'intérêt des pays en voie de développement (portails Internet destinés à l'obtention et à l'échange de savoir-faire et d'expériences, démocratisation des processus décisionnels, etc.);
- › le **financement de la recherche**, particulièrement dans le domaine agricole, et ce dans une optique tripolaire : assurer la sécurité alimentaire face à l'explosion démographique, préserver le patrimoine génétique végétal, et développer des moyens non-toxiques (biologiques) de lutte antiparasitaire.

Bibliographie:

«**Déclaration sur la politique de coopération au développement et d'action humanitaire 2002**», Chambre des députés
12 février 2003

«**La politique luxembourgeoise de coopération au développement**» - Mémoire présenté au Comité d'Aide au Développement à l'occasion de l'examen des pairs le 18 mars 2002

Rapport annuel 1999 de la Coopération luxembourgeoise au développement

Rapport annuel 1999, Lux-Development SA

Rapport annuel 2000 de la Coopération luxembourgeoise au développement

Rapport annuel 2000, Lux-Development SA

Rapport annuel 2001 de la Coopération luxembourgeoise au développement

Rapport annuel 2001, Lux-Development SA

Rapport annuel sur le Développement humain 2001, PNUD

Adresses utiles:

**Ministère des Affaires étrangères,
du Commerce extérieur,
de la Coopération et de la Défense**
Direction de la Coopération au Développement
6, rue de la Congrégation
L-1352 Luxembourg
Tél.: +352 47 82 35 1
Fax: +352 22 20 48
E-mail: information@mae.etat.lu
www.mae.lu

Lux-Development S.A.
10, rue de la Grève
B.P. 2273
L-1022 Luxembourg
Tél.: +352 29 58 58 1
Fax: +352 29 58 58 200
E-mail: ask@lux-development.lu
www.lux-development.lu

**Bureau d'Assistance technique
aux ONG (BAT)**
13, avenue Gaston Diederich
L-1420 Luxembourg
Tél.: +352 26 02 09 21 / 22
Fax: +352 26 02 09 26
E-mail: bat@cercle.lu

**Centre d'Information Tiers Monde
(CITIM)**
55, av. de la Liberté
L-1931 Luxembourg
Tél.: +352 40 04 27 1
Fax: +352 40 04 27 27
E-mail: education@astm.lu
www.astm.lu

Impressum

Editeur/Auteur
Service Information et Presse
Cellule Edition

Edité en collaboration avec la Direction
de la Coopération au Développement

Layout

BIZART

Impression

xxx

Photographies

Direction de la Coopération au Développement
Photothèque SIP

ISBN 2-87999-096-3 Janvier 2004